

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 631-59 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes F et J relativement au retrait des tarifs du Complexe aquatique, à l'ajout de frais pour la réservation des terrains de pétanque, à la modification des montants applicables aux certificats d'autorisation pour les enseignes permanentes et aux frais liés au permis de colportage

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Varennes le 1^{er} juin 2026.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 2 juin 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,



Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 2 juin 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 2 juin 2026.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,



Mylène Rioux, OMA